



UNE SIGNATURE POUR VAUX



Vaux-sur-Seine
Dynamisme et Talents

Depuis quelques mois, à la demande de M. le maire, Jean-Claude Bréard, une réflexion a été menée pour doter la commune d'une signature. Une signature (en anglais base-line) est un court texte accompagnant le nom et visant à synthétiser à la fois l'identité et l'ambition. Le texte finalement retenu est : Vaux-sur Seine, Dynamisme et Talents. Dynamisme, pour mettre en valeur la richesse et l'énergie de la vie vauvoise, entrepreneuriale, associative, artistique, éducative,... et Talents, au pluriel, pour exprimer les qualités qui se dégagent dans tous ces domaines. Un texte qui parvient à dire beaucoup de choses en un minimum de mots, ce qui est précisément la vocation d'une signature. Un grand merci à tous les Vauvois qui nous ont adressé leurs avis et propositions.

L'intégration de cette signature a impliqué d'adapter l'identité visuelle, en la rajeunissant : du vert et du bleu, la nature et l'eau, et une typographie quasi-cursive pour la signature venant adoucir la typographie plus statutaire du nom de la commune.

Une signature est à la fois un constat et un engagement : à tous les Vauvois, maintenant, de continuer à donner vie à cet engagement.

Marcel Botton

RÉNOVATION DU COSEC ET CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ

Le chantier de rénovation du COSEC a débuté comme prévu aux vacances de février.

Première phase : une déconstruction partielle de l'existant afin de préparer la rénovation.

Démolition des cloisons intérieures, démontage du chauffage et des installations électriques, enlèvement des revêtements de sol et de l'isolation devenue très insuffisante.

Fin mars, début de la rénovation avec l'implantation des cloisons intérieures, futurs vestiaires et sanitaires du bâtiment. Arase du fronton du bâtiment, et du parapet. Percement de la communication avec le futur gymnase.

Étape suivante : réparation de la toiture avec la suppression des lucarnes, et pose de l'isolation intérieure du cosec, changement des menuiseries extérieures (vitrées) pour des équipements plus modernes et surtout plus isolants.

Préparation de la mise aux normes permettant l'accès des équipements aux personnes à mobilité réduite.

Le plan d'action est tenu pour redonner aux associations vauvoises un cosec modernisé dès la rentrée prochaine.

Jean-Pierre Couteleau
Maire adjoint aux travaux

PLAN Y E S Yvelines La Département

Pour certains d'entre vous, l'isolement ou la solitude se font sentir avec plus d'intensité durant l'été... Si vous êtes intéressé par la compagnie d'un étudiant (fille ou garçon) pendant les mois de Juillet et Août pour des visites de convivialité (conversation, jeux, promenade...) afin d'être moins isolé, n'hésitez pas à vous inscrire en contactant, avant fin mai, Mme Bianco au 01 30 99 91 55.

DON DU SANG

Vendredi 18 mai de 15 h à 19 h 30
Espace Marcelle-Cuche



BUDGET 2018 : ce qui change pour les vauxois, ce qui change pour la commune



Présenté par
Julien Crespo,
Maire adjoint,
délégué aux Finances



Le budget primitif 2018, qui a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, lors du Conseil Municipal du 10 avril 2018, fait suite aux travaux de la commission finances et au débat d'orientation budgétaire du 22 février 2018.

Ce budget, comme le précédent, s'inscrit dans un contexte de bouleversements importants alliant transfert de compétences de la Communauté Urbaine vers la commune, baisse des dotations et suppression pour partie de la Taxe d'Habitation (TH).

Transfert de compétences :

En effet, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a transféré le 1er septembre 2017, à certaines communes dont la nôtre, les activités et équipements petite enfance et enfance.

Si la compétence enfance, le Centre de Loisirs, est gérée dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) et n'impacte pas directement la commune en termes de personnel, il n'en est pas de même pour la compétence petite enfance, la crèche, qui elle nous fait intégrer onze personnes dans nos effectifs ainsi que les charges liées aux bâtiments.

Naturellement, ces transferts de compétences s'accompagnent, en contrepartie, des recettes correspondantes versées par les familles, par la Caisse d'Allocation Familiale pour la crèche et des attributions de compensations financières versées par la Communauté Urbaine.

Ces compensations financières versées par la Communauté Urbaine couvrent la différence entre les dépenses générées par ces transferts et les recettes réglées par les familles et les organismes financeurs.

Les compensations financières versées par la Communauté Urbaine ne seront jamais révisées (charge statique) alors que les charges que la commune supporte, (charge dynamique) évolueront au fil des années en fonction du coût de la vie (eau, électricité, gaz, salaires etc...)

Autre composante du budget, la fiscalité

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal n'a pas souhaité cette année encore faire peser sur les Vauxois une augmentation de la fiscalité des trois taxes, taxe d'habitation (TH), taxe sur le foncier bâti (TFB) et taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Cela fait maintenant 7 ans (2011) que la municipalité n'a pas augmenté les impôts locaux sur la part communale.

Toutefois, pour l'année 2018, l'Etat a revalorisé la base des valeurs locatives de 1,20 %.

Nos trois taxes s'établissent comme suit :
La taxe d'habitation à 12,42%,
la taxe sur le foncier bâti à 15,53%
et le foncier non bâti à 114,19%.

Les dotations de l'Etat

Cette année encore, la Dotation Globale de Fonctionnement baisse de 4 % par rapport à 2017, pour passer de 386 098 € à 370 078 €.

Elle a baissé de 40 % entre 2010 et 2018, passant de 620 803 € à 370 078 €.

Le déficit du nombre de logements sociaux, sur la commune, 11,87 % au lieu de 25 %, l'objectif fixé par la loi SRU implique de l'Etat un prélèvement qui passe cette année 45 016.560 € à 63 361,00 € soit une augmentation de 40 %.

Il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2017, 225 logements sociaux ont été comptabilisés sur la commune, sur la base de 1 896 résidences principales recensées à la même date. Le nombre de logements locatifs sociaux à atteindre correspondant à l'objectif de 25 % des résidences principales au 1^{er} janvier 2017, s'élève à 474 soit un nombre de logements sociaux de 249. Serons-nous en capacité de les réaliser, la question nous est posée !!!!!!!

Le Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle continue de baisser : - 6,40%

Taxe d'Habitation (TH)

Au moment où j'écris cet article, les mécanismes de dégrèvement de la Taxe d'Habitation nous parviennent. L'article 5 de la loi de finances pour 2018 instaure, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement de la TH qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, permettra à « environ 80 % » des foyers d'être dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020.

Cet objectif sera atteint de manière progressive sur trois ans. Le taux de dégrèvement sera de 30% en 2018 et de 65% en 2019.

A compter des impositions de 2020, la taxe d'habitation sera entièrement dégrèvement pour environ 80 % des foyers fiscaux sur la base du taux voté par la collectivité (le conseil municipal) en 2017.

Le dégrèvement concerne les foyers dont les ressources fiscales n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence (RFR) pour une part fiscale, majorées de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour un couple, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire.

L'Etat indique également qu'afin de préserver l'autonomie financière des collectivités (communes), il prendra en charge intégralement le coût de cette mesure. Les collectivités territoriales ne devraient subir aucune conséquence financière liée à ce dégrèvement.

En sera-t-il toujours ainsi ?????

En conclusion, seule une gestion prudente de nos dépenses et une réflexion approfondie sur nos investissements nous permettront, sans augmenter la pression fiscale, de maintenir notre budget à un niveau acceptable dans la recherche de l'équilibre dépenses-recettes.

RÉSULTATS 2017

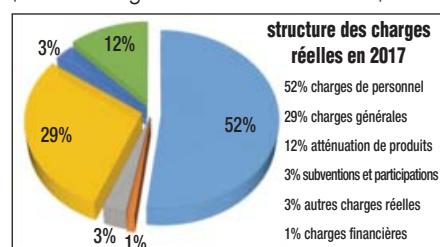
L'exercice 2017 s'est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 1 648 624,40 €, un excédent d'investissement de 330 166,02 €, des restes à réaliser de - 793 557,24 €, soit un solde positif global de 1 185 233,18 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement

En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 26% par rapport à 2016 en raison de la restitution des compétences « enfance » et « petite enfance » et du versement de l'excédent d'exploitation du budget d'assainissement à GPS&O.

Si l'on neutralise ce dernier poste (qui se chiffre à 976 851,40 €), les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 312 297,75 €, en baisse de 2,4% par rapport à 2016 (-2,06% entre 2015 et 2016), soit une économie de 81 886 €.

Avec 682 €/habitant, les charges communales restent très inférieures aux charges des communes des Yvelines de taille comparable, 1 050 €/habitant en 2016 (source : IngénierY – exercice 2016).



Les charges générales ont diminué de 3,13 % (contre -0,59 % sur la période précédente) et s'élèvent à 948 737 €. Cette baisse est en partie le résultat des transferts de compétences : la voirie vers la CU (près de 143 000 €) et le retour de l'enfance (+108 916 €) et dans une moindre mesure la petite enfance (+28 395 €).

Malgré les différents transferts et hors charges exceptionnelles de 984 851,40 € correspondant au transfert de l'assainissement, les dépenses réelles de fonctionnement ont été contenues. Elles sont en baisse de 5,93%, soit 222 894,27€, par rapport aux dépenses réelles 2016.

Les charges de personnel, hors atténuation de charges, restent encore à un niveau élevé à 52% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 1 720 463 € (contre 48% pour les communes des Yvelines de taille comparable), niveau à relativiser compte tenu de la faiblesse des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce poste croît sur cet exercice de 2 % en raison du transfert des agents de la petite enfance (sur 4 mois, de septembre à décembre, soit 102 922 €). Aussi, en neutralisant ce transfert de compétence ainsi que l'impact du transfert des agents chargés de la voirie (94 149 €), les charges de

personnel sont en baisse de 0,40% (-1,2% sur l'exercice précédent). Cette baisse s'explique en partie par l'externalisation de certaines prestations de ménage.

Le poste « atténuation de produits » diminue cette année encore de 17% (-85 612 €) compte tenu de la diminution des attributions de compensation à verser à GPS&O.

Les charges financières continuent de régner en raison du vieillissement de la dette et ne représentent plus que 4,10 €/habitant, soit 0,60% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'analyse des données suivantes fait apparaître la maîtrise des frais de fonctionnement :

(en € par habitant)	Vaux-sur-Seine	Moyenne de la strate (France entière)
Charges de personnel	354	441
Charges financières	4	37
Charges à caractère général	218	236
Total des charges de fonctionnement	682	916

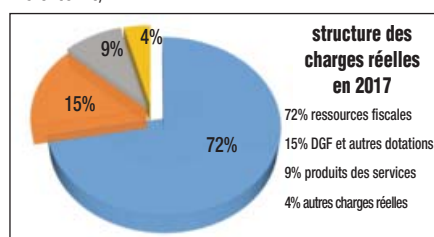
Source : BPS 2016

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement régressent de 11% par rapport à 2017 pour s'établir à 3 678 888 € contre 4 143 129 € en 2016, soit - 464 241 €.

Si l'on neutralise l'impact du remboursement de la CU lié à la convention de gestion voirie en 2016 (soit 200 648 €) et les titres d'assainissement encaissés (88 912 €), la baisse des recettes réelles de fonctionnement n'est plus que de 4,5%.

La commune dispose de recettes réelles de fonctionnement plus faibles que les communes yvelinoises de strate équivalente (758 € / habitant contre 1 155 € / habitant).



Cette faiblesse des recettes réelles s'explique en partie du fait de la diminution continue de la dotation globale de fonctionnement (386 078 € en 2017, 397 118€ en 2016, 482 464 € en 2015 contre 566 216€ en 2014, soit une diminution de près de 40% en 8 ans) qui représente une dotation de 69 € par habitant en 2015 (82 € pour les communes yvelinoises de strate équivalente).

Le poste dotations et participations est ainsi en baisse de 21%, soit - 143 593 €. Les ressources fiscales représentent 72% du total des produits perçus, soit 2

650 878 €. Elles s'élèvent à 546 €/habitant contre 472 €/habitant pour les communes des Yvelines de taille comparable. Les droits de mutation se sont accrus de 11,2% pour s'établir à 166 727 €.

Les produits des services s'établissent à 316 160 €, en progression de 7,5% du fait des produits de la crèche notamment.

INVESTISSEMENT

La capacité d'autofinancement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la commune de dégager encore des capacités d'investissement. En effet, le poids des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement représente 91,6% alors que ce ratio n'est que de 95,1% pour les communes des Yvelines de taille comparable.

Toutefois, la marge de manœuvre se réduit : l'épargne nette, qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement après déduction de la dette, ne s'élève plus qu'à 306 745 €, soit 63 € par habitant (688 667 € en 2016, 621 445 € en 2015 et 560 298 € en 2014).

Ce ratio se dégrade en raison de la baisse des recettes réelles de fonctionnement que la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement ne parvient pas à compenser.

Cette dégradation s'explique aussi par l'augmentation des attributions de compensation versées à la CU. En effet, à compter de l'exercice 2017, la CU évalue le transfert de la compétence voirie par un coût moyen annualisé, fixe (d'un montant de 314 991,53 €), qui comprend les travaux d'investissement, impactant négativement le taux d'épargne qui n'est plus que de 10% en 2017 contre 19% en 2016.

La dette

L'encours de la dette continue de baisser en 2017 et s'établit en capital à 552 274 € au 1er janvier 2018, soit 114 €/habitant (contre 592€ pour les communes yvelinoises de taille comparable). Le remboursement annuel, capital et intérêts de 79 779,86€, représente 16 €/habitant, alors que l'annuité de la dette s'élève à 109 €/habitant pour les communes de strate équivalente. L'emprunt actuel, au taux fixe de 3,51%, s'éteint en 2025.

Ainsi, l'encours de la dette ne représente que 15% des recettes réelles de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement brut sont en légère augmentation. Elles s'élèvent à 774 735€ en 2017 contre 712 775€ en

2016, soit 159,67€ par habitant contre 247,36€ pour les communes yvelinoises de taille comparable.

Les dépenses d'équipement représentent 21,06% des recettes réelles de fonctionnement contre 20,13 % pour les

communes yvelinoises de taille comparable, ce qui traduit l'effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse.

BUDGET 2018

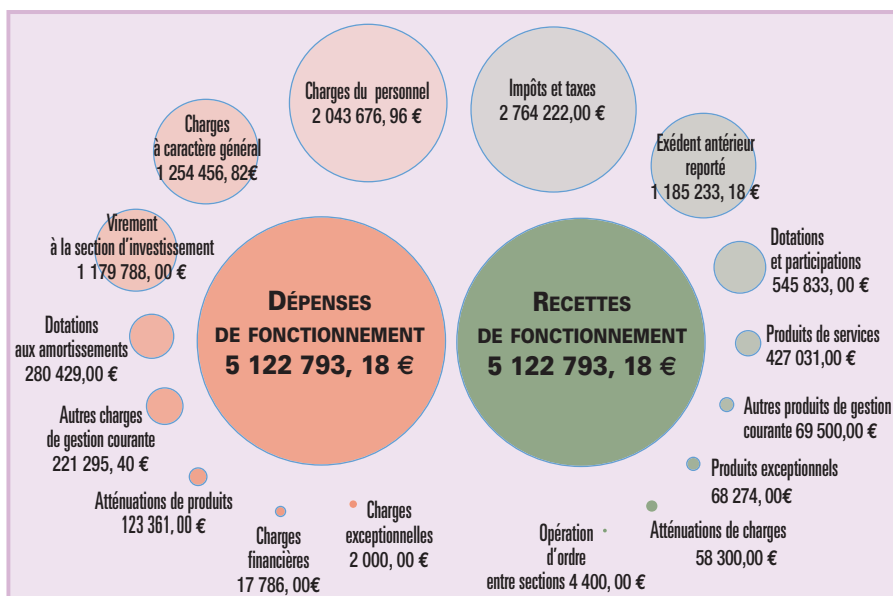
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comme pour l'année 2017 toutes comparaisons avec les années antérieures seraient difficiles compte tenu des transferts de compétences à la CU et du retour en commune de la crèche et du centre de loisirs.

► Le poste le plus important reste les charges de personnel impactées par la prise en charge du personnel de la crèche.

► Les charges à caractère général comprennent les charges liées au fonctionnement de la commune (chauffage, électricité, télécommunication, entretien espace vert, matériel des bâtiments, des terrains...)

► Le poste autre charge de gestion courante intègre les subventions versées par la commune aux associations vauvoises et divers syndicats auxquels la commune adhère.



► Les impôts et taxes restent l'essentiel des recettes. Les contributions directes restent le poste le plus important sur lesquelles nous aurons une attention toute particulière en raison de la suppression

de la Taxe d'Habitation
 ► Les dotations et participation incluent en particulier la dotation globale de fonctionnement (DGF)

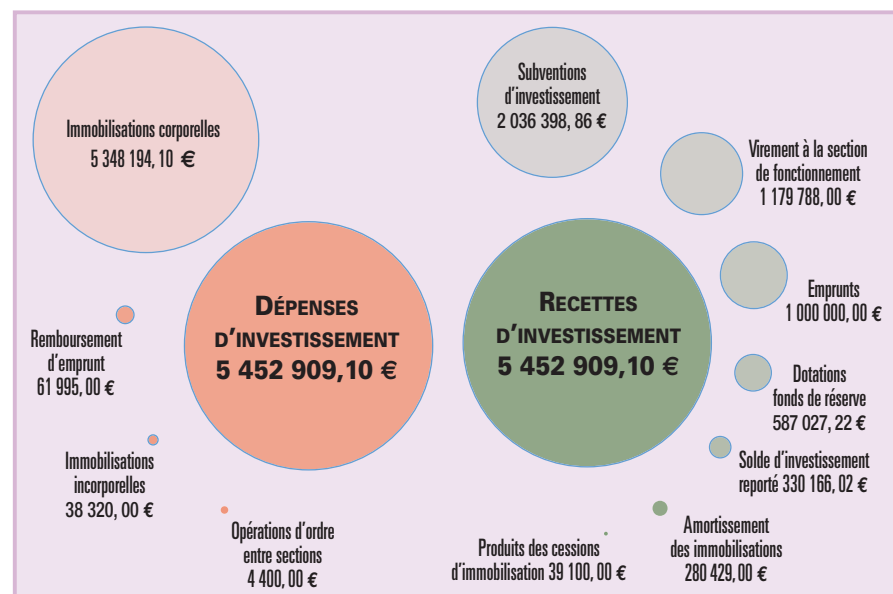
SECTION D'INVESTISSEMENT

► Les immobilisations corporelles constituent l'essentiel des dépenses d'investissement dont l'opération la plus importante concerne la rénovation Coséc et son extension avec la construction d'une grande salle qui permettra de recevoir des activités sportives (basket, tennis, volley etc...) voir de la danse ou de la relaxation....

► Les dotations et fonds divers sont alimentés notamment par la récupération partielle de la TVA.

► Les subventions d'investissement sont des recettes provenant de l'Etat, de la Région Ile de France, du Département des Yvelines, du Parc Naturel du Vexin Français ou d'autres organismes financeurs, en fonction des opérations réalisées.

► Cette année nous mettrons en place un emprunt d'un montant de 1 000 000 d'euros qui nous permettra sans grever nos finances, d'assurer une gestion posi-



tive de nos investissements. En effet, les taux proposés par les organismes bancaires sont particulièrement bas, 1,57% sur 15 ans et 1,67% sur 20 ans. Grâce à notre gestion dynamique de la

dette, notre en-cours est faible et s'éteindra en 2025, l'emprunt qui sera contractualisé en 2018 et dont le remboursement débutera (intérêt et capital) en 2019 ne devrait pas trop impacter nos budgets.



PROJET D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION AVENUE DE LA GARE

Suite à la vente d'une grande propriété en centre-ville, un permis de construire a été accordé en mars 2018 afin de construire 28 logements sociaux. Un nouveau bâtiment sera construit entre le 37 et 39 avenue de la Gare comprenant 22 logements, et 6 logements seront réhabilités dans la maison existante située au 214 avenue du Général de Gaulle.

Ce programme comportera les types de logement suivants :

- 4 logements de type T2 ;
- 17 logements de type T3 ;
- 6 logements de type T4 ;
- et 1 logement de type T5.

Pour le stationnement, 34 places sont prévues en sous-sol et 8 places en extérieures.

Michel Le Guillevic
Maire adjoint à l'Urbanisme

UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DU CIMETIÈRE

La loi sur la transition énergétique, adoptée en juillet 2015, interdit depuis le 1^{er} janvier 2017 aux collectivités l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'espace public.

Face à ces nouvelles exigences, la commune a mis en place une gestion différenciée de ses espaces verts. L'objectif ? Favoriser la biodiversité, générer moins de déchets verts en limitant les tontes, et privilégier des espèces moins consommatrices en eau et en engrais.

Un plan de gestion écologique du cimetière est à l'étude afin de ne plus utiliser de désherbants, de protéger notre environnement, notre santé et de favoriser la biodiversité.

C'est dans le secteur haut du cimetière que certaines allées gravillonnées seront progressivement remplacées par des allées enherbées. Des méthodes alternatives d'entretien seront testées par les agents du service technique, un espace en gestion différenciée sera créé ainsi que de nouvelles espèces végétales.

A terme, si la phase de test se révèle positive, un enherbement pourrait être généralisé à l'ensemble du cimetière.

Changer les pratiques... et le regard

Si l'entretien écologique du cimetière concerne les collectivités, les particuliers, eux aussi, ont un rôle à jouer dans la préservation de l'environnement ! L'entretien des sépultures à l'aide de produits naturels (eau, savon noir, bicarbonate de soude...) est à privilégier, en abandonnant l'utilisation de l'eau de Javel, ou tout autre produit corrosif, qui endommagent les végétaux et polluent les nappes phréatiques. Une habitude à prendre, car dès 2019, les pesticides seront interdits à la vente pour les particuliers.

L'arrêt des pesticides nécessite d'accepter de changer notre regard sur les herbes spontanées, et considérer la présence du végétal dans les allées, non comme une absence d'entretien, mais comme le résultat d'une biodiversité végétale urbaine en bonne santé.

Michel Le Guillevic



UN POISSONNIER SUR LA MARCHÉ DE VAUX

Marins-pêcheurs de père en fils depuis 5 générations, nous vendons notre pêche en direct du bateau le «mari Edouard» basée à Port-en-Bessin ainsi que d'autres produits marins et certains produits de traiteur comme la brandade de morue, acras, filets de poisson pané ainsi que du poisson fumé. Nous préparons des filets de poisson comme le dos cabillaud et filet de merlan, les filets de julienne, des ailes de raies, des saumonettes etc... Tout ce qui est possible de préparer avant la vente sans intermédiaire.

Pour tout ce qui est poisson entier nous suivons les saisons et avons principalement de la sole, turbo, barbue, carrelet, colin, cabillaud, lieu, maquereau, sardine et bien d'autres poissons suivant les saisons.



CONCEPT ÉVÈNEMENT HELLO

Traiteur-Organisateur d'évènements

Anniversaires, mariages, baptêmes, communions, vin d'honneur, repas de famille, cocktails, repas d'affaires...

Buffets de tapas, paellas, buffets de fruits de mer, buffets à thème.

Adaptés à tous les budgets

Laboratoire culinaire

216 avenue du Général de Gaulle, 78740 Vaux-sur-Seine

06 50 52 51 39 ou **01 30 99 13 09**



L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie en généralisant à partir de fin mars 2018 le chèque énergie pour venir en aide aux personnes qui peinent à payer leurs factures d'énergie ou qui souhaitent rénover leur logement.

Le chèque énergie est envoyé automatiquement par voie postale aux personnes éligibles.

Il n'y a aucune démarche à faire pour le recevoir

Pour y être éligible, il faut simplement avoir déclaré ses revenus auprès des services fiscaux (déclaration d'impôts sur les revenus de l'année 2016), même en cas de revenus faibles ou nuls.

Le montant moyen du chèque énergie est de 150 € pour 2018.

Celui-ci pourra également être utilisé pour financer des travaux d'efficacité énergétique.

Pour toute information supplémentaire, un service est mis en place au numéro gratuit suivant : 0 805 204 805 mais aussi sur le site internet

www.chequeenergie.gouv.fr/contacts

PLAN YES *Emploi saisonnier juillet et/ou août 2018*



Vous êtes étudiants yvelinois, bacheliers majeurs poursuivant des études supérieures dans les Yvelines ou habitant toute l'année dans le département.

Vous avez au moins 21 ans et 1 an d'expérience de conduite automobile.

Vous aimez les contacts.

Vous assurerez, sous le contrôle des professionnels du Pôle Autonomie Territoriale, des visites de convivialité (conversation, jeux de société, promenade...) au domicile de personnes âgées isolées. CV et lettre de motivation avant 1^{er} juin 2018 en ligne :

www.yvelines.fr/yes

J'Y PARTICIPE

Après les activités en 2017 autour des sens (ateliers chocolat, mosaïque et matinée théâtrale), à destination des seniors et retraités actifs des communes de Vaux, Tessancourt et Evécquemont, les CCAS de ces communes poursuivent leur action par l'animation numérique qui a débuté mi-avril.

Avec l'aide du Conseil Départemental, nous avons pu acheter 10 tablettes numériques pour chaque commune et mettre en place une formation à l'utilisation de ces tablettes qui pourront être prêtées aux personnes inscrites pour ce parcours. Ce programme « j'y participe » s'inscrivant dans la prévention du vieillissement et du maintien du lien social.

Nous espérons pouvoir poursuivre ce programme pour d'autres groupes en fin d'année.

UNE CENTENAIRE VAUXOISE



Brigitte Chiumenti et Monique Bianco au nom du CCAS et de la municipalité ont été heureuses de s'associer à la famille de notre doyenne Madame Paulette Thomas qui fêtait ses 100 ans le 29 janvier dernier à Aubergenville.

Mme Thomas, née Romefort le 29 janvier 1918... Certains se souviennent d'elle notre factrice, qui arpentait les rues de Vaux à pied et avec sa sacoche pour distribuer à chacun courrier et colis...

Présentation du dispositif

Le propriétaire loue son appartement, pendant au moins trois ans à une association conventionnée et financée par l'Etat. L'association locataire y loge un ménage à revenus modestes. L'appartement doit : être libre et non meublé, respecter les normes d'habitabilité en vigueur ; avoir une surface de 20 à 85 m², être situé en Ile-de-France, hors Paris ; respecter un loyer fixé par référence aux prix du marché et plafonné.

Les avantages

Païement mensuel des loyers et des charges locatives ;
Aucune vacance ;
Déductions fiscales jusqu'à 85 % des revenus locatifs ;
Subventions possibles pour réaliser des travaux.

Un suivi professionnel:

Prise en charge de l'entretien courant du logement ;
Un interlocuteur dédié durant toute la durée du bail.

Une location sécurisée :

Garantie d'une remise en l'état du logement à la suite d'éventuelles dégradations ;
Prise en charge des incidents locatifs ;
Occupation paisible du logement.

Solibail en Ile-de-France,
un n° Azur :
0 810 90 18 85
une adresse mail :
contact.solibail.drhl
@developpement-durable.gouv.fr
un site internet :
drhl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/
solibail-r294

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT

SLIME

Le SLIME pour lutter contre la précarité énergétique

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie est un dispositif de lutte contre la précarité énergétique en sensibilisant et accompagnant les ménages dans la réduction de leurs dépenses en eau, électricité et chauffage.

Le SLIME vous propose de bénéficier gratuitement d'un accompagnement personnalisé. Pour bénéficier de ce dispositif vous devez :

- Être habitant d'une ville participante comme Vaux-sur-Seine
- Être propriétaire occupant

ou locataire du parc privé ou social

- Avoir des factures énergétiques et/ou d'eau élevées
- Être dans l'impossibilité technique et financière d'atteindre un niveau de confort suffisant
- Prenez rendez-vous avec un ambassadeur de l'énergie qui réalisera chez vous un diagnostic, vous délivrera des conseils et installera gratuitement des équipements économes.

Nos équipements installés gratuitement chez vous sont sélectionnés en fonction de vos besoins.

CONTACT
Tél. 01 39 70 23 06
SLIME Ouest
slime.ouest@gpseo.fr

UNE PERMANENCE ÉCRIVAIN PUBLIC

le 4^{ème} jeudi de chaque mois de 18 h à 20 h à la mairie



Contrechamps propose en parallèle de l'appel à films professionnels, un mini concours de films courts amateurs pour les adhérents de notre association et pour tout particulier ou groupes qui souhaiteraient y participer.

Les thèmes des films suggérés devront répondre à celui du festival, à savoir :

« A la recherche d'un monde meilleur », comme par exemple la quête d'un meilleur quotidien, les univers virtuels, le monde demain...

Pas besoin de gros moyens techniques, vous pouvez tourner avec votre smartphone, appareil photo, tablette... avec une proposition de films allant d'une quinzaine de secondes et ne dépassant pas les 4 minutes. Le but étant de jouer de votre imagination, tout est permis

tant que le film est tout public. Nous attendons vos films pour le 31 mai 2018 au plus tard. Vous pouvez nous les envoyer par WeTransfer, ou via une plateforme de visionnement (Vimeo, Youtube...) à l'adresse suivante :

contrechamps.asso@gmail.com

Tous les films (dans la limite où ils répondent au thème et qu'ils soient tout public) seront diffusés pendant le festival, et tous seront récompensés.

Les meilleurs seront projetés lors de la remise des prix du concours de courts-métrages. Comme l'an dernier, le festival durera environ un mois en débutant le week-end du 16 juin jusqu'au 13 juillet.

Seront prévues des séances en semaine mais également le week-end.

Contactez-nous !



BIENVENUE AUX FÊTES VAUXOISES !

L'équipe d'AVRIL se félicite de l'accueil que vous avez réservé à cette exposition dont la conception et la mise en œuvre représentent plusieurs centaines d'heures d'investissement bénévole dans :

la recherche, la collecte, la sélection et le traitement numérique des images (scan, corrections, légendes, impression) ; la réalisation des panneaux d'exposition (à partir de plaques de carton brut offertes par Sireballage) ; la rédaction des textes d'accompagnement ; la composition chrono-thématique ; le montage sur les panneaux offerts ; l'organisation et l'animation de l'événement.

Cette exposition a rendu hommage à toutes ces femmes et tous ces hommes, qui pendant plusieurs mois, occupaient leur temps libre à confectionner des milliers de fleurs en papier crépon, peindre les décors et construire les différents chars qui ont fait la joie des petits et des grands. Votre visite attentive, vos commentaires avertis ainsi que vos encouragements chaleureux honorent l'objet de cet hommage et constituent le seul satisfait auquel nous pouvions prétendre.

AVRIL

LA CAISSE DES ECOLES A BESOIN DE VOUS !!

POUR LE RETOUR DES CHARS de la KERMESSE À VAUX-SUR-SEINE



Rejoignez-nous
à la conception de 3 chars
pour la kermesse 2018

Le DÉFILÉ des CHARS lors de la kermesse le 16 juin 2018

ne pourra se faire sans votre soutien.

Nous avons besoin de vous pour les réaliser !

Nous avons passé trois années pleines de rebondissements, très enrichissantes et surtout pleines de bons souvenirs pour nos petits et grands enfants !

Aujourd'hui, l'équipe de la Caisse des Écoles à la fin de son mandat, souhaite finir cette année scolaire avec la très attendue kermesse des écoles de juin.

Sans la Caisse des écoles pas de manifestations comme le marché de Noël de nos enfants la kermesse, le loto, plus de Voile en CM1, et bien d'autres activités. Franchissez le pas et devenez membre du bureau de la Caisse de écoles pour faire rêver nos enfants !

Faites-vous connaître si l'aventure vous intéresse !

Des Flyers vont être distribués très prochainement dans le cahier de vos enfants pour vous communiquer une date de réunion et d'informations. Nous vous y attendons pour vous passer le flambeau et vous accompagner dans cette aventure à la rentrée scolaire 2018/2019.

NB : Nous en profitons pour remercier tous ceux qui nous ont soutenus à notre soirée dîner concert qui a été un réel succès avec la participation du groupe « REMAKE ».

Merci à tous ! L'équipe de la Caisse des Écoles :) caissedesecolesvaux@gmail.com

Actualité du château de Vaux-sur-Seine (Castello Marochetti)

Le moment est donc venu de présenter les nombreux événements qui se sont succédés ces derniers temps dans cette "maison d'artiste" vauvoise, décrite dernièrement comme une "perle" dans une réunion de GPSEO consacrée au tourisme.

Certains d'entre vous seront surpris de constater à quel point ce patrimoine permet aujourd'hui à notre commune de se relier à l'actualité et ainsi de s'ouvrir sur l'Europe. Il suffit de se remémorer l'immense hommage populaire suscité lors des obsèques de Johnny Halliday : tous les regards s'étaient portés vers le maître-autel de l'église de la Madeleine, un des chefs-d'œuvre du sculpteur vauvois Carlo Marochetti lors de la cérémonie religieuse suivie par des millions de Français et retransmise dans le monde entier. Pour plus de clarté, nous allons regrouper toutes ces nouvelles par rubriques.

UN PATRIMOINE VAUVOIS

ET FRANÇAIS REMARQUABLE

Une attribution du label "Maisons des illustres" (logo rouge

placé à l'entrée du château) en mémoire du sculpteur Carlo Marochetti (1805-1867), notamment pour son rayonnement européen car il partagea sa carrière entre la France, l'Italie et l'Angleterre, en y laissant des chefs-d'œuvre toujours emblématiques des lieux où ils se trouvent.

N.B. Avis aux Vauvois partant à la découverte de Londres : un label bien anglais, la Blue Plaque en raison de sa couleur, célèbre Marochetti au 32 Onslow Square dans le South Kensington. Il y résida en alternance avec Vaux et ouvrit à proximité une importante fonderie.

Marochetti a été également maire de Vaux-sur-Seine à deux reprises. A cette époque la mairie était installée dans le château.

- Le site du château de Vaux-sur-Seine est protégé comme Monument historique ainsi que son périmètre archéologique. Il comprend trois parties :

- Le château proprement dit remontant au xv^e siècle, construit sur les emplacements d'un ancien château fort normand, dont les vestiges sont toujours visibles.



- Son parc paysager panoramique clos de murs agrémenté de belvédères, de fabriques, et d'un circuit initiatique.

- Son potager historique en terrasses descendant vers la Seine.

Or Il est fortement question d'élargir davantage les mesures de protection dans le courant de l'année 2018.

- Patrimoine paysager : à suivre.

Bien qu'aucune échéance n'ait été fixée, ce site a été qualifié par les services de l'Environnement en vue d'un classement au titre des paysages.

LE POTAGER :

UN PROJET TRANSVERSAL

EN FAVEUR DE LA REINSERTION

Un projet original et innovant -associant la solidarité et la préservation du patrimoine - vient de démarrer avec l'appui conjoint du Conseil départemental des Yvelines et de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Il s'agit de la restauration du potager historique du château, notamment par la mise en œuvre de chantiers de réinsertion pilotés par l'association ACR soutenue par le Réseau Cocagne.

Le projet est susceptible d'intéresser l'ensemble des acteurs du Val de Seine.

Le projet comprend « l'ouver-

ture du potager au public » et pourrait à terme s'adjoindre deux volets complémentaires : art et artisanat d'une part, développement touristique de l'autre.

RECHERCHE ACADEMIQUE

SUR UN ARTISTE VAUVOIS :

CARLO MAROCHETTI

Notre objectif : encourager, faciliter, et coordonner la recherche historique sur Marochetti.

De nombreux échanges et visites ont lieu régulièrement chaque année avec des historiens et des institutions diverses en provenance de toute l'Europe.

Ainsi deux journées d'étude lui ont été consacrées sur site respectivement en 2015 et 2017.

Vous pourrez par vous-même mesurer le travail de recherche en histoire de l'art, que nous avons nous-mêmes réalisé et publié, en vous rendant directement sur internet.

ACTUALITE EUROPEENNE

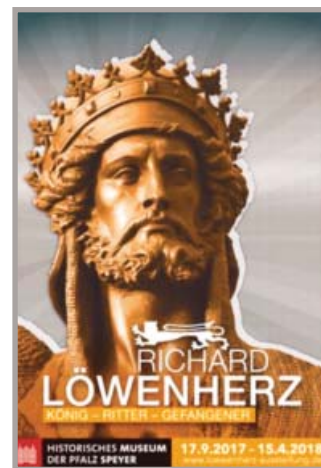
EN RAPPORT AVEC MAROCHETTI

Quelles sont les dernières nouveautés concernant Marochetti en Europe ?

Nous en citerons deux en raison de leur diversité :

- A Speyer (Allemagne), le Historisches Museum présente actuellement une exposition sur Richard Cœur de Lion.

L'affiche de l'exposition reprend la tête du cavalier de la statue équestre de Marochetti devant le Parlement à Londres.



Maître-autel de l'église de la Madeleine à Paris.



• A Turin (Italie), la publication par Silvia Cavicchioli de l'université de Turin d'un passionnant essai intitulé « *Sculpter le prince Carlo Marochetti et l'identité nationale dans l'Europe du 19^e siècle* ».

En s'appuyant sur la biographie de l'artiste, l'auteur apporte un éclairage à la fois original et très actuel sur l'émergence de ce concept.



LE SITE EMBLÉMATIQUE DU VAL-DE-SEINE 78

Tous les grands fleuves européens comme le Rhin, le Danube, la Loire, l'Elbe disposent d'un site emblématique pour chacune des grandes régions traversées.

Or le domaine du château de Vaux, par sa situation géographique, son impact paysager et son importance patrimoniale représente une valeur d'attractivité pour tous les grands projets concernant le Val de Seine 78, et plus particulièrement par rapport au développement touristique.

Pour conforter cette vocation, une très importante structure panoramique en verre de 250 m² sera installée prochainement dans le prolongement du château.

Cette nouvelle construction inspirée des anciennes orangeries permettra d'accueillir des manifestations événementielles, réunions et séminaires dans les meilleures conditions.

Elle complètera notre offre actuelle : location d'une salle de séminaire toute équipée pour 25 personnes dans l'ancien atelier de Marochetti avec son jardin d'hiver attenant pour une réception.

La visite payante de certaines parties du château est proposée à des groupes sur RV.

Pour plus de renseignements : contact@chateauvauxsur-seine.fr

MAI 2020 :

UN BICENTENAIRE À CÉLEBRER

Le château de Vaux appartient à la famille Marochetti et à ses descendants directs depuis bientôt deux cents ans. Vincent Marochetti, le père du sculpteur, fit l'acquisition du domaine en mai 1820.

Il devint maire de Vaux en novembre de la même année et le resta jusqu'à sa mort, en septembre 1822.

Sans la présence de cette famille, ce patrimoine vauvois remarquable aurait certainement disparu.

L'IDENTITÉ LOCALE :

UN FACTEUR

DE DÉVELOPPEMENT

Aujourd'hui encore, malgré une prise de conscience générale, la situation reste fragile. Le patrimoine, qu'il soit construit ou naturel, s'impose comme un facteur d'identité locale irremplaçable.

Celle-ci, si elle est bien vécue, s'harmonise parfaitement avec les divers sentiments identitaires des habitants de nos territoires.

Vu sous cet angle, le patrimoine représente donc désormais un enjeu politique majeur et s'impose comme un atout dans l'attractivité de notre territoire.

*Léopold Hedengren -
Théodore Hedengren*



À TABLE JULIETTE !
82, rue du Général-de-Gaulle
78740 Vaux-sur-Seine
Tél : 09 52 81 68 83
atablejuliette@hotmail.com
Facebook : À table Juliette

À table Juliette !

« On a tous une Juliette, cette personne bien aimante avec de bonnes joues qui se donnait à cœur joie de recevoir des convives. Chez elle, les mets étaient cuisinés à partir de produits frais, on aimait s'y retourner... »

Depuis le mois d'octobre, le chef Adrien Deret vous accueille à sa table, à Vaux, au coin de la rue du Temple et de la rue de Général-de-Gaulle.

Les produits y sont de première fraîcheur – pas de congélateur (excepté pour les glaces) ni de micro-onde – et rendent rigoureuse la gestion des aliments. Tous les plats sont élaborés sur place et cuisinés par Vanessa.

L'espace bar et l'espace restaurant rénovés se trouvent sous la responsabilité de Jonathan Llopis. L'ambiance y est agréable et décontractée, l'accueil chaleureux, la présentation et le couvert soignés, les plats originaux et raffinés.

Luc-Olivier Baschet

Le bar-restaurant ouvre du mercredi au samedi de 11 h 30 à 15 h et de 18 h à 23 h 30 et le dimanche, de 11 h 30 à 15 h. La réservation est souhaitable, pour un meilleur calcul des quantités.

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2018

Etaient présents : M. Jean-Claude Bréard, Mme Brigitte Chiumenti, M. Julien Crespo, Mme Corinne Robin, Mme Mariéva Sanséau-Baykara, M. Michel Le Guillevic, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Gérard Moneyron, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Noëlle Renaut, M. Patrice Lesage, Mme Martine Grond, M. José Lerma, Mme Sylvie Leclercq, M. Kamal Hadjaz, Mme Ana Monnier, Mme Aurore Lancéa, Mme Madeleine Gaudin.

Absents : M. Jean-Pierre Couteleau, M. José Harter, M. Marcel Botton, Mme Martine Gardin, Mme Virginie Pautonnier, Mme Marie Tournon, Mme Naziha Benchehida, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff.

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre Couteleau a donné procuration à M. Julien Crespo
M. Marcel Botton a donné procuration à M. Patrice Lesage
Mme Martine Gardin a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard
Mme Virginie Pautonnier a donné procuration à Mme Noëlle Renaut

Soit : En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 22

ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Martine Grond a été élue secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2017 est adopté.

COMMUNAUTÉ URBAINE GPS&O : MODIFICATION DES STATUTS

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la CU GPS&O.

DÉFINITION DE LA CONSISTANCE DU DOMAINE ROUTIER COMMUNAUTAIRE

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la liste des voies transférées à la Communauté Urbaine GPS&O.
Liste consultable en mairie et sur le site*

SYNDICAT DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT : ADHÉSION ET APPROBATION DES STATUTS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion à ce nouveau syndicat Intercommunal à condition que le coût d'adhésion ne soit pas supérieur à 2,50 €/habitant et approuve ses nouveaux statuts.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret et désigne parmi ses membres, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le délégué suppléant alloué à l'opposition sera désigné lors d'une prochaine séance.

Sont désignés délégués titulaires : Mme Chiumenti et Mme Renaud et délégué suppléant : Mme Sanséau-Baykara.

BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

(Arrivée de M. Harter)

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2018.

BUDGET PRINCIPAL 2018 : OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ouverture de crédits provisoires suivants :

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Etaient présents : M. Jean-Claude Bréard, Mme Brigitte Chiumenti, M. Julien Crespo, Mme Corinne Robin, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Mariéva Sanséau-Baykara, M. José Harter, M. Michel Le Guillevic, M. Gérard Moneyron, M. Luc-Olivier Baschet, M. Marcel Botton, Mme Noëlle Renaut, M. Patrice Lesage, M. José Lerma, Mme Sylvie Leclercq, Mme Ana Monnier, M. Philippe Ferrand, Mme Madeleine Gaudin.

Absents : M. Jean-Claude Waltrégnny, Mme Martine Grond, Mme Martine Gardin, M. Kamal Hadjaz, Mme Aurore Lancéa, Mme Virginie Pautonnier, Mme Marie Tournon, Mme Naziha Benchehida, M. Jean-Pierre Zolotareff.

Pouvoirs :

M. Jean-Claude Waltrégnny a donné procuration à M. Patrice Lesage
Mme Martine Grond a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard
Mme Martine Gardin a donné procuration à M. Julien Crespo
Mme Virginie Pautonnier a donné procuration à Mme Noëlle Renaut
M. Jean-Pierre Zolotareff a donné procuration à M. Philippe Ferrand

Soit : En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 23

ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Brigitte Chiumenti a été élue secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le compte-rendu de la séance du 22 février 2018 est adopté.

DÉCISIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte sans réserve le compte de gestion 2017 (consultable en mairie et sur le site de la ville).

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

(Arrivée de M. Hadjaz)

A l'unanimité, le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2017 du budget principal (consultable en mairie et sur le site de la ville).

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

A la majorité absolue (2 voix contre : M. Ferrand, M. Zolotareff), le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, soit : 463 391, 22 €.

ACTUALISATION DES TARIFS

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les différents tarifs applicables (consultables en mairie et sur le site).

TRANSPORTS SCOLAIRES : PARTICIPATION COMMUNALE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter la participation communale à 50 €.

RESTAURATION SCOLAIRE ET ÉTUDE SURVEILLÉE : TARIFS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des tarifs de la restauration scolaire et de l'étude surveillée, à compter de la rentrée 2018/2019 (consultables en mairie et sur le site).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A la majorité absolue (2 contre : M. Ferrand, M. Zolotareff), le Conseil Municipal approuve la répartition de l'attribution des subventions. (consultable en mairie et sur le site).

TAUX D'IMPOSITION 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Arrivée d'Aurore Lancéa

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. Ferrand, M. Zolotareff), le Conseil Municipal adopte par chapitre le budget primitif 2018.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DU VAL-DE-SEINE : MODIFICATION DES STATUTS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification statutaire, décide de ne pas procéder au scrutin secret et désigne Mme Chiumenti, déléguée titulaire et Mme Renaut, déléguée suppléante, de la commune au SIMJD.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL 2018-2023 : AVIS

A la majorité absolue (1 contre : Mme Monnier, 3 abstentions : Mme Robin, M. Ferrand, M. Zolotareff), le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de PLHi 2018-2023.

COPIE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS : FIXATION DES TARIFS

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de reprographie des documents administratifs ainsi que les impressions/reproductions du pôle multimédia de la bibliothèque (tarifs consultables en mairie et sur le site)

SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL À LA MOTION DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITÉ »

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des Communes et de la ruralité et s'associe solidairement à la démarche de l'AMRF.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX
AFFICHÉ EN MAIRIE
SUR LE SITE INTERNET : VAUXSURSEINE.FR



ENGAGEMENT ARMÉE DE TERRE



Lundi 26 février, à Mantes-la-Jolie, a eu lieu la cérémonie de signature de contrats d'engagement dans l'Armée de Terre, en présence de Monsieur Vanderbruggen, vice-président départemental délégué de l'union nationale des combattants, les correspondants défense des communes de Mantes-la-jolie, Mme Wadoux et Mme Grond de Vaux-sur-Seine.

La nouvelle recrue Pierrick Ledemay, de Vaux, a depuis rejoint l'école de formation de sous-officiers pour 8 mois et partira 27 semaines à l'école de transmission de Rennes.

Nous le félicitons pour son engagement au service de la Nation et lui souhaitons bon vent dans cette nouvelle vie.

L'équipe du CIRFA de Mantes.

LE CÉLÈBRE guide touristique se penche sur les Yvelines. Les rédacteurs se sont attardés sur les quais de la batellerie à Conflans, ou encore sur le parc du Peuple-de l'Herbe à Carrières-sous-Poissy. Y figurent les bonnes adresses, les restaurants, les points de vue ou les incontournables de chaque ville. Le Guide du routard, Vallée de la Seine, de Conflans aux portes de la Normandie. Editions Routard Hachette.

DATES À RETENIR

MAI

SAMEDI 5
THÉÂTRE
«*LÀ OÙ TU ES*» de Brigitte Barbier
Espace Marcelle-Cuche 21 h

DIMANCHE 6
THÉÂTRE
«*LÀ OÙ TU ES*»
Espace Marcelle-Cuche 15 h

LUNDI 7
RÉUNION VLV
Espace Marcelle-Cuche 14 h

MARDI 8
COMMÉMORATION
Cimetière de Vaux à 10 h 45

VENDREDI 18
DON DU SANG
Espace Marcelle-Cuche
de 15 h à 19 h 30



VENDREDI 25
INCROYABLES COMESTIBLES
FILM/DÉBAT : *qu'est-ce qu'on attend ?*
Espace Marcelle-Cuche à 20 h 30

LUNDI 28
RÉUNION VLV cours informatique
Salle séquoïa 16 h

MARDI 29
APRÈS-MIDI SÉNIORS
Espace Marcelle-Cuche 14 h 30

JUIN

DIMANCHE 3
SPECTACLE SOUS LE BAOBAB
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

LUNDI 4
RÉUNION VLV cours informatique
Salle ginkgo 16 h

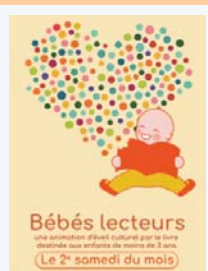
SAMEDI 9
ACCADRA SPECTACLE
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

SAMEDI 16
KERMESSE DES ÉCOLES
Enceinte de l'école primaire

JEUDI 21
FÊTE DE LA MUSIQUE
Parc de la Martinière à 19 h 30

BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

Samedi 12 mai à 10 h 30
BÉBÉS LECTEURS
Un rendez-vous privilégié avec les moins de trois ans, ou l'enfant choisi son livre et son lecteur !
Gratuit sur réservation au :
01 30 99 48 80



Samedi 26 MAI à 11 h - 3/5 ans - 16 h - 6/10 ans
SPECTACLE Jeunesse
Ludovic Souliman propose deux spectacles :
« *Le roi des bisous* » et « *Même pas peur* »...
Des contes tout en rires et en poésie pour jouer à grandir.
Gratuit sur réservation au :
01 30 99 48 80



Samedi 2 JUIN - 10 h 30 - 12 h
CAFE LITTÉRAIRE - Adulte
Venez partager une lecture autour d'un café !
Toute lecture est bienvenue, qu'elle provienne d'un livre de la bibliothèque ou non.
Gratuit sur réservation au :
01 30 99 48 80



Samedi 16 JUIN - 10 h 30 - 12 h
ATELIER POTERIE
A partir de 6 ans
Dans le cadre des journées nationales de l'archéologie : Réalisation d'un objet en terre.
Gratuit sur réservation au :
01 30 99 48 80



16 JUIN
CONCERT PRÉHISTORIQUE !
Tout public
Dans le cadre des journées nationales de l'archéologie : un voyage percussif à base de rythmes primitifs...
Gratuit sur réservation au :
01 30 99 48 80



10-20 JUILLET - 15h
ATELIERS PARTIR EN LIVRE



Dans le cadre de la fête nationale de la lecture : des ateliers créatifs
Gratuit sur réservation au 01 30 99 48 80

SAMEDI 23
SOIF COMPAGNIE THÉÂTRE
«*LAPIN, LAPIN*» de Coline Serreau
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

SAMEDI 30
ADGV SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE
Espace Marcelle-Cuche, 20 h 30

JUILLET

DIMANCHE 1^{ER}
ADGV SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE
Espace Marcelle-Cuche 15 h

VENDREDI 6 AU DIMANCHE 8
CONTRECHAMP, FESTIVAL DU CINÉMA
Espace Marcelle-Cuche

LUNDI 9 AU VENDREDI 13
VAUX-VACANCES
Parc de la Martinière

VENDREDI 13
BAL DU 14 JUILLET
Parc de la Martinière 20 h

SAMEDI 28
DON DU SANG
Espace Marcelle-Cuche
de 10 h à 15 h



AOÛT

VENDREDI 31
FÊTE FORRAINE
Boulevard Loiseleur

SEPTEMBRE

SAMEDI 1^{ER} DIMANCHE 2
FÊTE FORRAINE
Boulevard Loiseleur

LUNDI 3
RENTRÉE SCOLAIRE

DIMANCHE 9
JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR LE COMITÉ DE RÉDACTION.
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-CLAUDE BRÉARD
MAQUETTE : JHO
TIRAGE : 2 200 EXEMPLAIRES.
SITE INTERNET : VAUXSURSEINE.FR
IMPRESSION PAR FJD STUDIO
RCS VERSAILLES B495 058 000

Prochaine parution Vaux Magazine N° 59
Remise des textes et photos avant le 10 juillet